



REGLEMENT « Coupe de Sarthe des clubs »

* Principe :

- Les rencontres se déroulent en élimination directe : 4 tours + finale.
- La Coupe s'effectue sous la responsabilité du Comité départemental.
- **Haut du corps identique** dès le début des rencontres.
- L'équipe tirée en premier reçoit et doit fournir un arbitre officiel ou un responsable faisant foi d'arbitre.
- Le Comité fixe les dates des rencontres : **pas de dérogation** pour un changement de date.

* Composition d'une équipe :

- Chaque club ne peut engager qu'une seule équipe composée de **6 à 8 joueurs** dont au **minimum une féminine** (+ un coach qui n'est pas joueur).
- Il s'agit de **séniors ou de juniors exclusivement**. L'équipe de 8 joueurs ne peut comprendre qu'un seul muté d'un autre Comité.
- Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un capitaine pouvant être joueur.

* Déroulement de la compétition :

- Les 2 équipes se rencontrent : 1ère partie en tête à tête pour les 6 joueurs (la féminine rencontre obligatoirement l'autre féminine), 2ème partie en doublette puis la 3ème en triplète : (les 2 équipes mixtes se rencontrent).
- Un tirage au sort des rencontres a lieu avant chaque cycle de rencontre : il s'effectue par un simple pliage de la feuille de match.
- Dans les cycles doublettes et triplètes, deux remplacements peuvent être effectués en cours de partie, un seul dans chaque partie.

* Points attribués :

- Les parties victorieuses rapportent : **2 points en tête à tête, 3 points en doublette et 3 points en triplète**.
- L'équipe victorieuse est celle qui possède le plus de points à la fin des 3 cycles.